



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 2 mai 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/10 de la Municipalité, du 9 février 2023 ;
- vu le rapport de la commission permanente des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'000.- pour les travaux en lien avec le projet des Jumeaux ;
2. d'allouer à la Municipalité une subvention d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 310'000.-, en faveur de l'Association Les Jumeaux Jazz Club, en lien avec le projet des Jumeaux ;
3. de porter en amortissement de la subvention d'investissement mentionnée sous chiffre 2 la recette générée selon le contrat de bail mentionné au point 9.1 du présent préavis ;
4. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffres 1 et 2 par le budget du Service de la culture, rubrique n° 12.331 ;
5. de faire figurer sous la rubrique n° 12.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffres 1 et 2 ;
6. de prendre acte que l'augmentation des montants nécessaires pour assurer le finance-ment pérenne du projet sera intégrée au budget du Service de la culture pour l'exercice 2024.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi deux mai deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :